

**MODELE DE RAPPORT D'EVALUATION
DES PROPOSITIONS : SELECTION DE
CONSULTANTS PERSONNES MORALES**

CABINET

ARRETE N° 2018 .055 /MINEFID/CAB

portant adoption des dossiers standards de demande de propositions, de demande de propositions allégée pour la passation des marchés de prestations intellectuelles, de demande de propositions pour la sélection de maîtres d'ouvrage public délégués et le modèle de rapport d'évaluation, pour le recrutement de consultants individuels, de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT,**



- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2017-148/PRES/PM/SGGCM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** la Décision n°12/2012/CM/UEMOA du 10 mai 2012 portant adoption du dossier standard régional d'acquisition (DSRA) de prestations intellectuelles et du modèle de rapport d'évaluation ;
- Vu** la loi n°039-2016/AN du 2 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu** le décret n°2017-0050/PRES/PM du 1^{er} février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;

- Vu** le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée ;
- Vu** le décret n°2015-1260/PRES-TRANS/PM/MEF du 09 novembre 2015 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Sur** proposition de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

ARRETE

Article 1 : Sont adoptés les dossiers standards suivants dont les textes sont annexés au présent arrêté :

- Dossier standard de demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles et le modèle de rapport d'évaluation ;
- Dossier standard de demande de propositions allégée pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- Dossier standard de demande de propositions pour la sélection de maîtres d'ouvrage public délégués ;
- Dossier standard pour le recrutement de consultants individuels ;
- Dossier standard de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions.

Article 2 : Lorsque des circonstances particulières l'exigent, les modifications au contenu des présents dossiers standards, par les autorités contractantes, sont soumises à l'avis préalable de la structure chargée du contrôle a priori des marchés publics et des délégations de service public.

Article 3: Le présent arrêté qui entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2018 abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles des arrêtés n°2015-466 /MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption des dossiers standards de demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles et le modèle de rapport d'évaluation, pour le recrutement de consultants individuels, de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions, n°2015-465/MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption du dossier standard de demande de propositions pour la sélection de maîtres d'ouvrage public délégués et n°2016-156/MINEFID/CAB du 30 juin 2016 portant ajournement des arrêtés n°2015-465, 466, 467 et 468/MEF/CAB du 21 décembre 2015 adoptant les dossiers standards de passation des marchés publics et des délégations de service public et sera publié au Journal Officiel du Faso.



Ouagadougou, le 09 février 2018

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Officier de l'Ordre National

PREFACE

Les Consultants sélectionnés par les autorités contractantes et dont les services sont financés par des fonds nationaux ou extérieurs sont engagés selon des modalités définies dans le décret N° 2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Celles-ci spécifient que les autorités contractantes sont tenues d'élaborer certains rapports durant le processus de sélection.

Le présent document définit le mode de présentation type d'un rapport d'évaluation et est fourni aux autorités contractantes dans le but de faciliter l'évaluation des propositions des consultants.

L'évaluation doit se conformer aux critères définis dans la Demande de propositions et être effectuée par des évaluateurs qualifiés.

Le rapport d'évaluation comprend cinq sections :

- Section I. Un bref résumé des conclusions de l'évaluation technique.
- Section II. Le rapport d'évaluation technique, composé de divers formulaires.
- Section III. Un bref résumé des conclusions de l'évaluation financière.
- Section IV. Le rapport d'évaluation financière, composé de divers formulaires.
- Section V. Les annexes :
 - Annexe I. Évaluations individuelles.
 - Annexe II. Contrôle des données.
 - Annexe III. Procès-verbaux des séances d'ouverture des propositions techniques et financières.
 - Annexe IV. Exemple de la Demande de propositions.
 - Annexe V. Annexes diverses, selon les besoins.

Ce rapport peut être utilisé pour tous les modes de sélections décrits dans le décret N° 2017-0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Bien qu'il s'applique principalement à la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, chacune de ses sections indique, au moyen d'une note, les données et formulaires à fournir pour les autres modes de sélection.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONSULTANTS

BURKINA FASO

Nom de l'autorité contractante [insérer : nom de l'autorité contractante]

Nom du projet (le cas échéant) [insérer : nom du projet]

Ligne de crédit budgétaire/Prêt/Crédit N° [insérer : numéro du prêt/crédit]

Titre des services de consultants [insérer : titre]

Date limite de soumission des propositions [insérer : date]

TABLE DES MATIERES

SECTION I. RAPPORT D'ÉVALUATION TECHNIQUE — TEXTE.....	1
SECTION II. RAPPORT D'ÉVALUATION TECHNIQUE — FORMULAIRES.....	3
FORMULAIRE II A. ÉVALUATION TECHNIQUE — DONNEES DE BASE	4
FORMULAIRE IIB. RESUME DE L'ÉVALUATION	9
Scores techniques/Classement.....	9
FORMULAIRE IIC. ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES — COMPARAISON	10
SECTION III. RAPPORT D'ÉVALUATION FINANCIERE — RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION — TEXTE.....	13
SECTION IV. RAPPORT D'ÉVALUATION FINANCIERE — RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION — FORMULAIRES.....	15
FORMULAIRE IVA. ÉVALUATION FINANCIERE — DONNEES DE BASE.....	16
FORMULAIRE IVB. AJUSTEMENTS — CONVERSION — PRIX EVALUES.....	18
FORMULAIRE IVC. SELECTION FONDEE SUR LA QUALITE TECHNIQUE ET LE COUT — ÉVALUATION TECHNIQUE/FINANCIERE COMBINEE — RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION	20
FORMULAIRE IVD. SELECTION DANS LE CADRE D'UN BUDGET DETERMINE ET SELECTION AU MOINDRE COUT — RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION	22
SECTION V. ANNEXES	23
ANNEXE I (I). ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES.....	24
ANNEXE I (II). ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES — PERSONNEL CLE.....	26
ANNEXE II. CONTROLE DES DONNEES	27
ANNEXE III. PROCES-VERBAUX DES SEANCES D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	28
ANNEXE V. ANNEXES DIVERSES — SELON LES BESOINS	29

SECTION I. RAPPORT D'ÉVALUATION TECHNIQUE — TEXTE¹

- 1. Généralités** Décrire brièvement les services demandés, leur contexte, leur ampleur et leurs objectifs. Utiliser pour cela un quart de page environ.
- 2. Processus de sélection (préalable à l'évaluation technique)** Préciser les informations fournies dans le Formulaire IIA.

Décrire brièvement le processus de sélection, en commençant par la phase de publicité (si nécessaire), l'établissement de la liste restreinte, les manifestations d'intérêt et les retraits de consultants avant la soumission de propositions. Préciser les faits principaux susceptibles d'avoir influé sur le déroulement de ce processus (retards, plaintes émanant de consultants, principaux échanges de correspondance, demande de propositions, prolongation du délai de remise des propositions, etc.).

Utiliser une demi-page environ.
- 3. Évaluation technique** Décrire brièvement les réunions de la Commission d'attribution des Marchés et de la Sous-commission technique et leurs actions : formation d'une équipe d'évaluation technique, aide extérieure, principes d'évaluation, justification des sous-critères et des poids correspondants indiqués dans le Dossier de Demande de Propositions, et respect des dispositions de la Demande de propositions dans le cadre de l'évaluation.

Présenter les résultats de l'évaluation technique : scores et recommandations d'attribution.

Souligner les points forts et les points faibles de chacune des propositions (partie essentielle du rapport).

 - a) Points forts : expérience de projets très similaires entrepris dans le même pays ; qualité de la méthodologie proposée, témoignant d'une bonne compréhension de l'ampleur de la mission ; qualités du partenaire local s'il y a lieu ; et expérience acquise par le personnel proposé

¹ La Section I concerne la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, la Sélection fondée sur la qualité technique, la Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et la Sélection au moindre coût. Veuillez fournir les informations appropriées en cas de Sélection par entente directe.

dans le cadre de missions similaires.

- b) Points faibles : lacunes constatées au niveau d'un élément particulier de la proposition ; manque d'expérience du pays ; faible niveau de participation du partenaire local ; manque d'expérience d'ordre pratique (réalisation d'études plutôt qu'exécution de projets) ; expérience du personnel par rapport à l'expérience globale du consultant ; expérience d'un membre clé du personnel (par exemple, le chef de projet) ; manque de conformité de la proposition ; et cas de disqualification (conflit d'intérêts).

Faire toutes observations utiles sur les scores des différents évaluateurs (écarts).

Points à négocier plus avant.

Utiliser jusqu'à trois pages.

SECTION II. RAPPORT D'ÉVALUATION TECHNIQUE — FORMULAIRES²

Formulaire IIA.	Évaluation technique — Données de base
Formulaire IIB.	Résumé de l'évaluation — Scores techniques/Classement
Formulaire IIC.	Évaluations individuelles — Comparaison (scores moyens)

² La Section II concerne la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, la Sélection fondée sur la qualité technique, la Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et la Sélection au moindre coût. Veuillez fournir les informations appropriées dans le Formulaire IIA en cas de Sélection par entente directe.

FORMULAIRE IIA. ÉVALUATION TECHNIQUE — DONNEES DE BASE

- 2.1 Nom du pays _____
 Nom du projet _____
 (le cas échéant)
- 2.2 Autorité contractante :
 a) nom _____
 b) adresse, numéros de _____
 téléphone et adresse _____
 électronique _____
- 2.3 Type de mission _____
 (préinvestissement, _____
 préparation ou _____
 exécution), et brève _____
 description des services _____
- 2.4 Mode de sélection: Sélection fondée sur la qualité technique et le coût _____
 Sélection fondée sur la qualité technique _____
 Sélection dans le cadre d'un budget déterminé _____
 Sélection au moindre coût _____
- 2.5 Publicité et nombre de réponses:
- a) Publication Oui _____ Non _____
 communautaire (UEMOA)
- b) publication dans *la* Oui _____ Non _____
Revue des marchés
publics (RMP) Oui _____ [insérer le nom] Non _____
- c) publication dans un ou des journaux de diffusion nationale Oui _____ [insérer le nom] Non _____
- d) publication dans une revue à portée internationale _____
- e) nombre de réponses _____

2.7 Liste restreinte :

- a) nom/nationalité des consultants (indiquer les consultants et le pays et ceux ayant manifesté leur intérêt)
1. _____
 2. _____
 3. _____
 4. _____
 5. _____
 6. _____

b) soumission à la DG-CMEF³ pour avis de non-objection, le cas échéant. Date _____

c) avis de la DG-CMEF le cas échéant. Date _____

d) soumission au Partenaire Technique et Financier (PTF) pour avis de non-objection, le cas échéant. Date _____

e) avis de non-objection du Partenaire Technique et Financier (PTF), le cas échéant. Date _____

2.8 Dossier de Demande de Propositions (DDP):

a) soumission à la DG-CMEF pour avis de non-objection, le cas échéant. Date _____

b) avis de conformité de la DG-CMEF pour, le cas échéant Date _____

c) soumission au Partenaire Technique et Financier (PTF) pour avis de non-objection, le cas échéant Date _____

d) avis de non-objection du Partenaire Technique et Financier (PTF), le cas échéant Date _____

2.9 Modifications et _____

³Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

éclaircissements apportés _____
à la demande de _____
propositions (préciser) _____

2.10 Contrat :

a) contrat-type rémunéré [Préciser]
au temps passé Clause d'ajustement des prix : Oui _____ Non _____

b) contrat-type à _____
rémunération

c) autre (préciser) [Préciser]
Clause d'ajustement des prix : Oui _____ Non _____

2.11 Conférence préalable à l'établissement des propositions :

• procès-verbal Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____

2.12 Remise des propositions :

a) deux enveloppes (propositions technique et financière) Oui _____ Non _____

b) une enveloppe (proposition technique) Oui _____ Non _____

c) date de remise initiale Jour _____ Heure _____

d) report(s) de date Jour _____ Heure _____

2.13 Remise de la proposition financière Lieu _____
Jour _____ Heure _____

2.14 Ouverture des propositions techniques par la Commission d'attribution des marchés (CAM) Jour _____ Heure _____

2.15 Nombre de propositions reçues _____

2.16 Sous-Commission

Technique (SCT⁴ : 1. _____
 Nom et titre des membres 2. _____
 3. _____
 4. _____
 5. _____

2.17 Délai de validité des propositions (jours) :

[Préciser]

a) date d'expiration initiale Jour _____ Heure _____
 b) prolongation(s) éventuelle(s) Jour _____ Heure _____

2.18 Critères/sous-critères d'évaluation⁵:

a) expérience des consultants
 i) _ Poids/points _____
 ii) _ Poids/points _____

b) méthodologie
 i) _ Poids/points _____
 ii) _ Poids/points _____

c) personnel clé
 i) individu(s)
 A) _____ Poids/points _____
 B) _____ Poids /points _____
 C) _____ Poids/points _____

ii) groupe(s)
 A) _____ Poids/points _____
 B) _____ Poids/points _____
 C) _____ Poids/points _____

d) formation (optionnel)
 i) _ Poids /points _____
 ii) _ Poids /points _____

e) participation locale (optionnel)

⁴ Il importe que les évaluateurs possèdent les qualifications voulues.

⁵ Maximum : trois sous-critères pour chaque critère.

i) — Poids/points _____
 ii) — Poids/points _____

2.19 Scores techniques des consultants Score minimum exigé _____

Nom des consultants	Scores techniques
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____
4. _____	_____

2.20 Rapport d'évaluation :

- a) soumission à la DG-CMEF pour avis de non-objection le cas échéant. Date _____
- b) soumission au PTF pour avis de non-objection le cas échéant. Date _____

FORMULAIRE IIB. RESUME DE L'EVALUATION

Scores techniques/Classement

Nom des consultants	<i>[insérer nom du Consultant 1]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 2]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 3]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 4]</i>
Critères	Scores	Scores	Scores	Scores
Expérience				
Méthodologie				
Personnel proposé				
Formation				
Participation locale				
Score total²				
Classement				

1. Voir Annexe I(i).
2. Les propositions dont le score était inférieur au score minimum exigé de [nombre] points ont été rejetées.

FORMULAIRE IIC. ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES — COMPARAISON

Nom des consultants	<i>[insérer nom du Consultant 1]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 2]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 3]</i>	<i>[insérer nom du Consultant 4]</i>
Critères Expérience	A B C D SM ¹			
Méthodologie				
Personnel clé				
Formation				
Participation locale				
Total				

1. A, B, C et D = scores attribués par les évaluateurs; SM = score moyen ; voir Annexe I(i).

NOTE :

Veillez-vous reporter à la Préface.

Dans l'hypothèse où les procédures doivent faire l'objet d'un avis de non objection de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des engagements financiers ou du Partenaire Technique et Financier, en raison d'un niveau de seuils prédéfinis, les propositions financières ne doivent pas être ouvertes avant que l'Autorité contractante ait reçu ces avis. En plus, les résultats de l'analyse des propositions techniques doivent faire l'objet d'une publication avant l'ouverture des propositions financières. L'évaluation technique (les scores techniques en particulier) ne peut être modifiée une fois ouvertes les propositions financières.

**SECTION III. RAPPORT D'ÉVALUATION FINANCIÈRE —
RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION — TEXTE⁶**

[*Cette section doit indiquer :*

- a) *les éventuels problèmes rencontrés durant l'évaluation financière, tels que ceux posés par l'obtention des taux de change pour la conversion des prix dans la monnaie utilisée aux fins d'évaluation ;*
- b) *les ajustements apportés au prix de la proposition considérée (essentiellement pour qu'il y ait correspondance avec la proposition technique) et la détermination du prix évalué (sauf en cas de Sélection fondée sur la qualité technique) ;*
- c) *les problèmes d'ordre fiscal ;*
- d) *la recommandation d'attribution ; et*
- e) *tout autre élément d'information important.*

.]

⁶ Cette section concerne la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, la Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et la Sélection au moindre coût. En cas de Sélection fondée sur la qualité technique et de Sélection par entente directe, veuillez fournir, comme indiqué, les informations appropriées.

**SECTION IV. RAPPORT D'ÉVALUATION FINANCIÈRE —
RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION — FORMULAIRES⁷**

- Formulaire IVA. Évaluation financière — Données de base
- Formulaire IVB. Ajustements — Conversion — Prix évalués
- Formulaire IVC. Sélection fondée sur la qualité technique et le coût —
Évaluation technique/financière combinée —
Recommandation d'attribution
- Formulaire IVD. Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et Sélection au
prix le plus bas — Recommandation d'attribution

⁷ Cette section concerne la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, la Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et la Sélection au moindre coût. En cas de Sélection fondée sur la qualité technique, veuillez fournir, comme indiqué, les informations appropriées.

FORMULAIRE IVA. ÉVALUATION FINANCIÈRE — DONNÉES DE BASE

- 4.1 Le cas échéant, avis de non-objection de la DG-CMEF ou du Partenaire Technique et Financier à l'égard du rapport d'évaluation technique (Sélection fondée sur la qualité technique) Date _____
- 4.2 Ouverture des propositions financières en séance publique Jour _____ Heure _____
 a) Noms et prix proposés (indiquer les consultants présents à la séance)
 1. _____
 2. _____
 3. _____
 4. _____
- 4.3 Commission d'attribution des marchés : nom et titre des membres — en cas de différence avec l'évaluation technique (Sélection fondée sur la qualité technique)

- 4.4 Méthodologie (formule) utilisée pour l'évaluation financière (uniquement en cas de Sélection fondée sur la qualité technique et le coût ; rayer le cas échéant)

- 4.5 Soumission du rapport d'évaluation technique final à la DG-CMEF ou au Partenaire Technique et Financier (PTF) pour avis de non-objection, le cas échéant (Sélection fondée sur la qualité technique) Date _____
- 4.6 Sélection fondée sur la qualité technique et le coût
 a) Scores techniques, financiers et totaux (Sélection fondée sur la qualité technique : scores)
- | Nom des consultantst | Scores techniques | Scores financiers | Scores totaux |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |

	techniques uniquement)	_____	_____	_____	_____
	b) Recommandation d'attribution	_____			
4.7	Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et au moindre coût	Nom des Consultants techniques	Scores techniques	Prix proposés	Prix évalués
	a) Scores techniques, prix proposés et prix évalués	_____	_____	_____	_____
		_____	_____	_____	_____
		_____	_____	_____	_____
	b) Recommandation d'attribution	_____			
	c) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé : proposition technique la mieux classée dans les limites du budget indiqué (prix évalué)	Nom _____			
	d) Sélection au moindre coût : proposition évaluée la moins disante parmi celles ayant obtenu le score minimum requis	Nom _____			

FORMULAIRE IVB. AJUSTEMENTS — CONVERSION — PRIX ÉVALUÉS⁸

Nom des consultants	Prix proposés ¹		Ajustements ²	Prix évalué(s)	Conversion dans la monnaie d'évaluation ³		Scores financiers ⁴
	Monnaie	Montants(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	Taux de change ⁵ (4)	Prix proposés (5) = (3)*(4)	(6)

⁸ En cas de Sélection fondée sur la qualité technique, veuillez remplir ce tableau uniquement jusqu'à la colonne 3.

1. Observations éventuelles (par exemple, taux de change) ; trois monnaies étrangères maximum, en plus du franc CFA.
2. Correction des erreurs de calcul et des omissions figurant dans les propositions techniques. Ces ajustements peuvent être positifs ou négatifs.
3. Comme indiqué dans la demande de propositions.
4. 100 points pour la proposition évaluée la moins disante ; les autres scores doivent être déterminés en fonction des dispositions de la Demande de propositions.
5. Taux d'une unité monétaire par rapport à la monnaie utilisée pour l'évaluation, en principe le franc CFA (par exemple, 1 dollar E.U. = 450 FCFA). Indiquer la source utilisée, conformément à la Demande de propositions.

**FORMULAIRE IVC. SELECTION FONDEE SUR LA QUALITE TECHNIQUE ET LE COUT —
ÉVALUATION TECHNIQUE/FINANCIERE COMBINEE — RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION**

Nom des consultants	Évaluation technique			Évaluation financière		Évaluation combinée	
	Scores techniques ¹ S(t)	Scores pondérés S(t) × T ²	Classement technique	Scores financiers ³ S(f)	Scores pondérés S(f) × F ⁴	Scores S(t) T + S(f) F	Classement
Recommandation d'attribution	À la proposition ayant obtenu le score technique/financier combiné le plus élevé. Nom du Consultant : _____						

1. Voir Formulaire IIB.
2. T = pondération spécifiée dans le Dossier de Demande de Propositions (DDP)
3. Voir Formulaire IVB.
4. F = pondération spécifiée dans la Demande de propositions.

**FORMULAIRE IVD. SÉLECTION DANS LE CADRE D'UN BUDGET DÉTERMINÉ ET SÉLECTION AU MOINDRE CÔT —
RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION⁹**

Nom des consultants	Sélection dans le cadre d'un budget déterminé		Sélection au moindre coût	
	Scores techniques ¹	Prix évalués ²	Scores techniques	Prix évalués
Recommandation d'attribution	À la proposition technique la mieux classée dans les limites du budget indiqué. Nom du Consultant : _____		À la proposition évaluée la moins disante parmi celles ayant obtenu le score minimum requis. Nom du Consultant : _____	

1. Voir Formulaire IIB.
2. Voir Formulaire IVB.

⁹ Remplir la partie appropriée du formulaire.

SECTION V. ANNEXES¹⁰

Annexe I. Évaluations individuelles

Formulaire V - Annexe I(i). Évaluations individuelles

Formulaire V - Annexe I(ii). Évaluations individuelles —
Personnel clé

Annexe II. Contrôle des données

Annexe III. Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions financières

Annexe IV. Annexes diverses — Selon les besoins

¹⁰ L'Annexe I s'applique en cas de Sélection fondée sur la qualité technique, de Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et de Sélection au moindre coût.

ANNEXE I (I). ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES

Nom du Consultant : _____

Critères/ Sous-critères	Scores maximums	Évaluateurs					Scores moyens
		1	2	3	4	5	
Expérience							
-							
-							
-							
Méthodologie							
-							
-							
-							
Personnel clé							
-							
-							
-							
Transfert de connaissances (formation¹)							
-							
-							
-							
Participation de nationaux¹							
-							
-							
-							
Total	100						

1. Si cela est spécifié dans la Demande de propositions.

1. Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____

Date : _____

2. Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____
Date : _____

3. Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____
Date : _____

4. Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____
Date : _____

5. Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____
Date : _____

ANNEXE I (II). ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES — PERSONNEL CLE

Nom du Consultant : _____

Personnel clé ¹	Scores maximums	Qualifications à caractère général () ²	Qualifications pour la mission () ²	Expérience de la région () ²	Notes totales (100)	Scores
Total						

1. Dans certains cas, l'évaluation portera non pas sur des individus mais sur des groupes d'individus (par exemple, le service financier), qui ont chacun une pondération. Le score d'un groupe sera obtenu à partir des scores pondérés des membres de ce groupe. Par exemple, le score d'un groupe de trois personnes ayant obtenu les scores a, b et c sera : $ax + by + cz$, où x, y et z représentent les pondérations respectives des membres ($x + y + z = 1$) de ce groupe.
2. Notes maximums, telles que définies dans la Demande de propositions.

Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____

Date : _____

ANNEXE II. CONTROLE DES DONNEES

5.1 Imputation

budgétaire/Prêt/crédit/don

- a) numéro
- b) date d'entrée en vigueur
- c) date de clôture
 - i) initiale
 - ii) révisée

5.2 Avis général/Plan de passation des marchés

- a) première date de publication
- b) dernière publication

5.3 Publicité :

- a) publication communautaire UEMOA / dans la Revue des marchés Public (*RMP*)
- b) publication dans des journaux de diffusion nationale
- c) Autres (par exemple publication de portée internationale)

Date _____

Nom(s) et date(s) de parution _____

Nom(s) et date(s) de parution _____

5.4 L'utilisation du prix comme facteur de sélection a-t-elle modifié le classement final ?¹¹

Oui _____ Non _____

5.5 L'utilisation du critère « participation locale » comme facteur de sélection a-t-elle modifié le classement final ?¹²

Oui _____ Non _____

¹¹ Comparer le classement technique avec celui figurant dans le Formulaire IVC.

¹² Calculer les scores techniques avec et sans « participation locale » (Formulaire IIB).

**ANNEXE III. PROCES-VERBAUX DES SEANCES D'OUVERTURE
DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES¹³**

PROCÈS-VERBAL

[Devront être inscrits aux procès-verbaux le nom des participants aux séances d'ouverture , les prix proposés, les rabais, et les scores techniques (pour la séance d'ouverture des propositions financières) et tous autres détails que la CAM pourra juger utile d'y porter, à son gré.

Toutes les personnes présentes à la séance doivent signer le procès-verbal. La signature des membres de la commission et la date :

¹³ L'Annexe III s'applique en cas de Sélection fondée sur la qualité technique et le coût, de Sélection dans le cadre d'un budget déterminé et de Sélection au moindre coût

ANNEXE V. ANNEXES DIVERSES — SELON LES BESOINS